

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 FEVRIER 2025

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Philippe ROCHETIN, Secrétaire

Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Daouda BAGAGNAN, Luis BRUNSCHWEILER, Vincent CASARES, Roberto DI GIORGIO, Michel FAVRE, François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente, Alexandra SAAS, Membre du Bureau, Barbara SOULIER, Conseillère municipale, MM. Cédric EPENYOY, Conseiller municipal

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions**
 - a) Environnement et Infrastructures du 20 janvier
 - b) Sécurité du 27 janvier

- c) Sociale et enfance du 30 janvier
- d) Culture du 3 février
- e) Finances du 10 février

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 158-2024 R : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.
- b) D 159-2024 R : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
- c) D 160-2024 R : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED.
- d) D 161-2025 P : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 51-2025 P : Pour que le tarif des pensions des crèches à Plan-les-Ouates soit calculé strictement selon le total du Revenu déterminant l'abolition de l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU).
- b) M 52-2025 P : Pour un service de navette pour rapprocher les nouveaux quartiers du centre de la commune.

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, Mme Monbaron, Conseillère administrative, M. Rodriguez, Conseiller administratif, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle excuse l'absence de Mme Chenaux-Bourquin, Mme Saas, Mme Soulier et de M. Epenoy.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente a le plaisir d'accueillir ce soir M. Vincent Casares, qui remplace M. Gillet. Elle demande à l'assistance de se lever et donne lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les

devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer. »

La Présidente demande à M. Vincent Casares de lever la main droite et de répondre par les mots « *Je le jure* » ou « *Je le promets* ».

M. Vincent Casares prête serment par les mots « *Je le jure* ».

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

M. Torri apporte une petite correction en page 9.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est approuvé avec cette correction par 19 oui et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire débutera le 19 février et s'achèvera le 31 mars 2025.

3.2 Courrier recommandé

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier recommandé adressé à elle-même, de la part de Mme Barbara Soulier.

M. Rochetin en donne lecture :

Concerne : Opposition au choix du jury pour la gérance du café-restaurant « Le Ravy »

Madame la Présidente,

Lors de la commission sociale du jeudi 30 janvier dernier, M. Magnin a proposé la désignation d'un représentant parmi les élus de la commission pour intégrer le jury chargé de la reprise de la gérance du café-restaurant « Le Ravy ».

Cette désignation a été effectuée de manière précipitée, laissant peu de marge de manœuvre à M. Solari, qui s'est ainsi retrouvé devant le fait accompli.

Je tiens d'ailleurs à préciser que je ne lui en tiens aucunement rigueur.

Cependant, le tirage au sort a désigné Mme Willeman, qui ne fréquente pas régulièrement l'établissement et n'habite pas le quartier. Par conséquent, elle ne connaît pas les besoins et habitudes des habitants.

Sa nomination, en plus de celles des deux autres membres du jury issus du groupe Le Centre (M. Xavier Magnin, Maire de Plan-les-Ouates, et M. Philippe Rochetin, membre du comité du groupe de gestion de Champ-Ravy), entraîne une surreprésentation injustifiable et contraire aux principes démocratiques de ce parti au sein d'un jury composé de cinq membres (deux CA, deux membres du groupe de gestion de Champ-Ravy et un élu de la commission sociale).

Ce courrier vous est donc envoyé en recommandé afin de vous exprimer formellement mon opposition à cette désignation.

Je demande que le membre du jury représentant la commission sociale soit élu par le Conseil Municipal parmi ses membres, tout en veillant à garantir une représentativité équitable des forces

politiques au sein de ce jury.

Par ailleurs, j'émets le souhait que le Conseil Municipal élise dans ce jury un membre connaissant bien le quartier, les spécificités du café-restaurant « Le Ravy » et étant également un(e) utilisateur/trice régulier/ère des lieux.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette requête et, étant en vacances, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir lire ce courrier en séance du Conseil Municipal afin que la totalité des élus puisse en prendre connaissance.

Dans l'attente de votre retour, je vous adresse, Madame la Présidente, mes salutations les plus respectueuses.

La Présidente précise que le règlement permet de donner connaissance au Conseil municipal des courriers arrivés après la séance du Bureau, mais aucun débat ne peut avoir lieu à ce point. Cela sera possible sous le point 9. « Divers » de l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4.1 Ressources humaines

Assistantes de direction

M. Magnin informe que 2 nouvelles personnes nous rejoignent ce soir : Mme Laure Dérobert et Mme Katia Chatelanat, assistantes pour le Conseil municipal et le Secrétariat général. L'équipe est encore complétée par une troisième assistante en la personne de Mme Séverine Nasel, qui sera moins impliquée dans le Conseil municipal et qui n'est pas présente ce soir.

M. Magnin précise que Mme Merad a fait valoir son droit à la retraite à fin février. Mme Messerli accomplira une mission de longue durée aux Ressources humaines.

C'est avec une grande joie que nous accueillons ces personnes ce soir. Elles ont pris leurs fonctions en début d'année.

Procès-verbalistes

M. Magnin informe que 2 procès-verbalistes ont été engagés pour suppléer aux départs. Les Conseillers municipaux pourront bientôt faire leur connaissance dans les commissions. Il s'agit de MM. Réda Bendourou et Alae Chahboun.

Recrutement pour la crèche PotiMarron

M. Magnin annonce le démarrage du recrutement pour la crèche Potimarron, qui ouvrira ses portes en août prochain. 15 à 20 personnes seront engagées pour 13 EPP ; nous avons en effet souvent des temps partiels dans ces institutions.

4.2 Culture

M. Magnin informe que plusieurs documents ont été déposés sur les bureaux :

- Livre « Métamorphoses » : le Canton avait fait une étude sur le patrimoine de Plan-les-Ouates, comme sur d'autres communes, et nous avons décidé de valoriser notre patrimoine en en faisant non seulement un objet de souvenir patrimonial mais aussi avec des visions d'artistes. Chaque artiste pouvait prendre une image et la traiter en donnant libre cours à sa créativité. Ils ont ainsi réinterprété les bâtiments patrimoniaux de la commune.
- Visites guidées de Plan-les-Ouates (printemps-automne) ;
- Gazette de la Julienne ;
- Programmation de l'arcade Pierrablanca.

La saison culturelle bat son plein :

- Un premier partenariat avec le festival Antigél a eu lieu ce week-end, dans l'abri PC. Les 4 séances ont affiché complet et le spectacle prévu le 22 février est également complet depuis très longtemps.
- Le Cabinet des merveilles, pour les petits, à la Julienne, fermera le 16 février. 340 enfants ont été comptés en une seule journée. C'est un très grand succès.
- Le Conseil administratif a décidé de faire partie de l'association des Amis du chemin de St-Jacques-de-Compostelle. Ledit chemin traverse en effet notre commune. Un certain nombre de crédenciales sont à distribuer pour les personnes qui seraient intéressées.
- Piz Palu nous ont informés qu'en raison de la restructuration de leur comité, ils feront l'impasse sur l'édition 2025 du festival, pour mieux se concentrer sur l'édition 2026.

M. Magnin signale des dégâts sur la fresque de Trèfle-Blanc. Elle a été enlevée par les TPG pour permettre le passage, puis remise, mais elle a été abîmée dans l'opération. Nous nous sommes adressés aux TPG et au Canton pour qu'ils procèdent à la réparation de cette œuvre.

Plan-les-Ouates participera à l'exposition du Grand Genève. Il s'agit d'une exposition biannuelle à laquelle nous avons toujours participé et qui aura lieu en 2025.

4.3 Economie

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- La Commune adresse ses félicitations à Mme Elodie Schenk, cheffe du restaurant Tourbillon, qui a été 3^{ème} au concours du Cuisinier d'Or.
- Infomaniak a ouvert ses locaux à la Bistoquette, avec une inauguration en présence des autorités cantonales. M. Magnin a demandé que le Conseil municipal puisse faire une visite, car les concepts d'économie d'énergie qui y sont développés sont très intéressants.
- L'organisation de Autour du Temps au mois d'octobre s'annonce très bien, avec de nombreuses entreprises et sponsors intéressés.
- 220 nouvelles entreprises se sont établies dans la commune en 2024. Nous ne connaissons pas encore le nombre de départs.

4.4 Sapay

M. Magnin informe que les effectifs scolaires sont encore en augmentation, principalement du côté de Lancy. En 2030, des solutions devront être mises en place pour absorber un pic. Des réflexions sont bien entendu déjà en cours.

4.5 Action sociale

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Plan-les-Ouates a signé une convention avec la commune de Perly pour leur permettre d'utiliser nos ressources pour l'insertion professionnelle des jeunes, exactement comme nous l'avons fait ces dernières années avec Bardonnex. Perly payera cette prestation.
- Depuis janvier 2025, nous avons mis en place l'accompagnement socio-professionnel des adultes au sein du Service de l'action sociale, à la suite de la fermeture du dispositif AIDE à Lancy que nous subventionnions. Ce sont pour 75% des femmes qui utilisent cette structure. M. Magnin avait à cœur de proposer une réponse à ces femmes en recherche d'emploi.
- Le dispositif « Et pourquoi pas » a été mis en place pour solliciter et faire comprendre les votes aux plus jeunes. Deux séances ont eu lieu, les 27 janvier et 5 février, dans les espaces jeunes de la commune (VéloD et Locados). La fréquentation fut mitigée.

- La visite de la mairie pour les 7P est en cours. C'est toujours très intéressant pour ces jeunes de découvrir la mairie et voir comment se passe un processus démocratique, par exemple la construction d'une école. Les élèves ont l'occasion de poser des questions, à préparer à l'avance, dont voici un florilège :
 - A quoi sert le maire ?
 - Comment la Commune est-elle financée ?
 - Qui a créé les Communes ?
 - Comment les écoles sont-elles gérées ?
 - Comment créer un skate-park ?
 - Que fait la mairie pour les demandes de logements ?
 - Comment les décisions sont-elles prises ?

Décision de la commission Sociale concernant la lettre recommandée de Mme Soulier

M. Magnin rappelle que la commission Sociale a été citée dans la lettre, lue précédemment, et le Conseil administratif a décidé d'ouvrir une de ses prérogatives au Conseil municipal, pour proposer à un-e Conseiller-ère municipal-e de rejoindre le jury pour déterminer le futur gérant du café-restaurant le Ravy. Lors de la commission, il a proposé qu'une personne rejoigne ce jury ; le délai pour citer une personne est au 21 février, et il n'y a donc aucun caractère d'urgence malgré ce qui est mentionné dans ledit courrier. Un tirage au sort a été organisé et c'est Mme Soulier qui l'a effectué. Sur les 4 personnes qui s'étaient proposées, le hasard a désigné Mme Willimann. Nous avons donc entériné ce nom, qui correspond à la décision de la commission. L'opposition arrive après, de la part d'une personne qui ne pourrait de toute façon par être représentée, puisque Mme Soulier est indépendante, et donc pas membre officielle de la commission. S'il devait y avoir un retour en arrière, et cela a été discuté au Conseil administratif, M. Magnin voit 2 solutions :

1. Tous les membres du Conseil municipal sont dans le jury (ce qui porterait le nombre de personnes à 28)
2. Revenir à une prérogative totale et unique du Conseil administratif et renoncer à un jury. Le Conseil administratif s'en remettrait aux recommandations de Malika, qui est notre prestataire pour le choix.

En l'état, Mme Willimann rejoindra le jury, déjà composé de Mme Ozazman, Mme Montefesco, Mme Jacquesson, Mme Matthias et M. Magnin, magistrat en charge de ce dossier.

Au niveau partisan, **M. Magnin** estime qu'il n'y a aucun problème, d'autant plus que c'est le sort qui en a décidé ainsi.

Visite à M. Siron

M. Magnin indique que le Conseil administratif a rendu visite à M. Siron, au chemin du Nant-Boret. Celui-ci fêtait ses 100 ans.

Agenda

- 19 février : recrutement en direct
- 19 – 22 mars : semaine contre le racisme aux Sciers à Champ-Ravy
- 21 mars : On Stage
- 29 mars : inauguration du bâtiment du JAPLO

4.6 Petite enfance

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- L'écocrèche sera auditionnée le 6 mars prochain
- Nous avons reçu par le biais de l'ACG les nouvelles directives du SASAJ concernant la petite enfance, qui continue à choquer des communes, parce que cela se durcit toujours plus et entraîne des coûts supplémentaires.

4.7 Réponse à la question écrite de Mme Soulier

M. Magnin projette la réponse et en fait lecture (annexe 1).

4.8 Sport

Mme Monbaron annonce que pour la 4ème édition, le Big Air sur la Butte se déroulera les samedi et dimanche 1^{er} et 2 mars, de 10h00 à 17h00. Cette année, aucune inscription préalable n'est requise, afin d'éviter de bloquer des créneaux inutilement. La buvette sera tenue par M. Kus, qui servira des fondues sur des tonneaux à fondue (5 tonneaux).

4.9 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales) :

	Décembre	Janvier	
Déchets/Salissures	8	18	Travail conséquent sur les déchetteries
Dommages à la propriété	1	1	1 porte endommagée à la salle communale 1 barrière endommagée à la déchetterie de la voirie.
Tag	1		
Total	10	19	

- Contrat Local de Sécurité (CLS)

31.01.25 : contrôle radar – route de Base - 1050 véhicules contrôlés, 12 infractions.

- Interpellations avec rapport au Ministère Public

Plusieurs affaires de circulation ont conduit à des rapports divers :

- 1 conducteur sans permis de conduire
- 2 conducteurs sous retrait du permis (dont 1 avec un mandat d'arrêt en supplément)
- 2 véhicules sous défaut de plaques et d'assurance
- 1 conducteur en état d'ébriété

- Rapport pour 2024 :

- Conducteur sans permis de conduire 18
- Conduite sous retrait du permis de conduire 6
- Conduite en état d'ébriété 6

- Surcharge d'un véhicule infraction grave	1
- Conduite sans permis de circulation + Assurance	9
- Usage abusif de plaques	1
- Infraction à la loi sur les étrangers (conducteur)	2
- Conduite de trottinette illégale (vitesse entre 21 et 108 Km/h)	3
- Vente de drogue (Dealer)	1
- Mandat d'arrêt	1
- Rapport de renseignement pour vente des cigarettes à des mineurs	1
- Rapport de renseignement pour dénoncer les établissements qui vendent des marchandises avariées	2
- Mandats de l'office des poursuites	614

- Dossiers :

SEM : le centre a fermé en janvier, comme annoncé.

- Cambriolages (données cantonales) :

- Décembre 2024	6 (3 commerces – 3 villas) / Décembre 2023 : 9
- Janvier 2025	4 (3 chantiers – 1 villa) / Janvier 2024 : 4
- Total 2024	55

4.10 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ Cherpines :

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre/novembre 2024, le Canton a reçu une vingtaine de courriers d'observations que notre administration vient seulement de recevoir. Formellement, le Canton transmettra ses projets de réponses aux courriers aux Communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, afin que celles-ci, dans les 45 jours, puissent transmettre un préavis de leur Conseil municipal. Ces réponses devraient nous parvenir d'ici une semaine. Une délibération sera portée soit au prochain Conseil municipal du 18 mars, soit à celui d'avril en fonction du délai de l'envoi et du temps de traitement des réponses du Canton dans nos propres services.

- Plan directeur communal :

La consultation publique est désormais terminée. 12 observations sont parvenues à la Commune. Elles sont en cours de traitement et une proposition de réponse sera effectuée en discussion avec la Commission aménagement. Ensuite, le document sera transmis au Canton pour validation de sa conformité avec le plan directeur communal puis porté au Conseil municipal pour adoption avant une approbation finale par le Conseil d'Etat espérée d'ici le mois de juillet.

- PLQ Arare-Dessous (entre la route de Bardonnex et la route de St-Julien) :

Ce PLQ a enfin bien avancé. Il sera présenté en commission Aménagement au début mars et à la population environnante lors d'une séance publique dont la date reste à fixer, elle

sera annoncée par le biais de flyers, de la newsletter et de notre site internet. L'enquête publique pourra ensuite être lancée.

– Commercialisation des logements au Rolliet :

Comme la presse l'a annoncé, une nouvelle loi modifiant la loi générale sur les zones de développement, LGZD, est entrée en vigueur récemment, et plus précisément durant la période de commercialisation de nos appartements PPE au Rolliet. Cette loi précise les conditions d'octroi d'un logement en zone de développement et impose désormais que les acquéreurs puissent prouver une durée d'habitation et un paiement d'impôts dans le Canton pour les 4 années qui précèdent la signature de l'acte de vente. Ce critère n'étant pas connu au moment du lancement de la commercialisation par la Commune, il n'a pas été intégré aux demandes de renseignements pour les dossiers de candidature et nous nous sommes dès lors retrouvés avec un classement établi totalement bouleversé par cette nouvelle donne, puisque plusieurs dossiers devenaient non éligibles.

En parallèle, cette nouvelle loi a fait l'objet d'un recours dont nous ne savons pas à ce jour s'il obtiendra un effet suspensif, ni quelle sera son issue.

C'est une situation très inconfortable car, vous le savez, le souhait de la Commune a toujours été d'attribuer ses appartements par le biais d'un classement des demandes en fonction des liens d'appartenance des candidats à Plan-les-Ouates. Le Conseil administratif a envisagé trois possibilités :

- 1) Garder le classement effectué avant l'entrée en vigueur de la loi, mais cela aurait nécessité l'adjonction de clauses particulières dans les promesses de ventes, puisque certains candidats placés en haut de liste n'entrent pas dans les critères de la nouvelle loi. Cela aurait donc nécessité qu'ils versent leur 20% de fonds propres, qu'ils puissent peut-être choisir des finitions intérieures pour se voir finalement refuser l'octroi de l'appartement si la nouvelle loi devait être confirmée.
- 2) Choisir le classement qui exclut les dossiers qui ne remplissent plus les critères de la nouvelle loi. Cela aurait exclu des candidats placés plus en haut de la liste en faveur de ceux ayant moins de liens avec la commune. Mais pour le cas où cette nouvelle loi ne serait pas confirmée, cela signifierait que nous aurions exclu des personnes ayant des liens forts avec la commune.
- 3) Stopper la commercialisation et relancer un appel d'offre dans une année, en espérant que le tribunal aura tranché. A vrai dire, cette solution ne nous satisfait pas entièrement dans la mesure où elle nécessite de refaire le travail, tant pour la Commune et ses mandataires que pour les candidats, et pour eux c'est conséquent également, au niveau du temps à passer, des démarches à faire auprès d'établissements bancaires, et des documents à récolter puis à fournir. Au niveau de la Commune, cela retarde également la réception du pourcentage de fonds propres. C'est cependant celle qui a été retenue par la majorité du Conseil administratif comme étant la plus équitable. Ce choix ne pèse pas l'avancement du chantier.

Cette information a été transmise par courrier à toutes les personnes qui avaient postulé, en précisant que nous gardons les contacts pour les informer personnellement lors de la nouvelle ouverture des candidatures.

4.11 Stationnement

M. Rodriguez informe que 3 bornes ont été installées sur la route des Chevaliers-de-Malte à la hauteur de la mairie. Les travaux sont en cours pour installer les autres bornes sur le parking des Aviateurs et au chemin de Vers, selon la stratégie pour laquelle le Conseil municipal a voté une délibération.

4.12 Energie

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Installations photovoltaïques

Nous avons reçu les chiffres concernant les installations photovoltaïques présentes sur le territoire communal. Il y a quelques années, nous comptons une dizaine d'installations, jusqu'en 2014, date à laquelle est sorti le règlement sur les aides financières pour le développement des énergies renouvelables. Une hausse d'environ 30 à 35 installations par année a alors été enregistrée. En 2021, date à laquelle le Conseil municipal a voté le crédit cadre, nous avons enregistré 30 nouvelles installations, puis 58 en 2022 et 105 en 2023. 10% des toitures de la commune en sont désormais équipées. L'ensemble de ces installations produit environ 1'100 KWh, soit l'équivalent de la consommation de 3000 ménages.

- Bilan CO2 de la pépinière des Cherpines

Nous avons réalisé une économie d'émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 63 à 80% en fonction de la provenance des arbres. Nous avons fait venir des arbres, de petite taille, à 2 heures de route, ce qui réduit de 63% l'émission de CO2 par rapport à un transport d'arbres adultes. Les arbres adultes doivent souvent être commandés aux Pays-Bas ou au nord de l'Allemagne.

- Réponse à une question de M. Rochetin

M. Rochetin avait signalé l'absence d'éclairage à la sortie de la bulle de tennis. M. Rodriguez confirme qu'il n'y a en effet pas d'éclairage public SIG à cet endroit. L'autorisation de construire pour les bulles de tennis était provisoire sur 5 ans, renouvelable, et aucun système d'éclairage pérenne n'était prévu. Les services étudient un moyen d'améliorer la situation à cet endroit, ainsi qu'à la sortie des matches du côté de la mairie.

4.13 Agenda

M. Rodriguez annonce les événements suivants :

- Jeudi 29 mars à 19h00 à la salle communale : séance d'information publique sur le trafic de transit. Ce sera l'occasion également de parler de tout ce qui se passe à Genève Sud.
- Début mars : Audition des pétitionnaires par le Conseil d'Etat, M. Pierre Maudet et les Communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Ce sera l'occasion d'entendre les doléances des pétitionnaires et d'apporter des réponses concernant la mobilité dans Genève Sud.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e.

- a) **Environnement et Infrastructures du 20 janvier**
- b) **Sécurité du 27 janvier**
- c) **Sociale et enfance du 30 janvier**

A la demande de **M. Solari**, **M. Rochetin** en fait lecture.

M. Solari demande qu'il soit précisé dans ce rapport, pour la bonne compréhension de la 1^{ère} partie du texte, que c'est la motion M 48-2024 qui est concernée sous le titre « Hospice général AMIG ». Concernant les « Données des demandes d'asile en Suisse en 2024 », il faut comprendre que le nombre 44'356 concerne les demandes faites en Suisse, et le nombre 10'847 concerne les personnes suivies par l'aide aux migrants à Genève.

- d) Culture du 3 février
- e) Finances du 10 février

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 158-2024 R : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 17 décembre 2024 (annexe 2). Elle a été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 20 janvier un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 10 février un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 158-2024 par 20 oui, soit à l'unanimité.

- b) **D 159-2024 R : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 17 décembre 2024 (annexe 3). Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis lors de sa séance du 10 février un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rodriguez annonce, comme il en a déjà informé la commission Finances, que le Conseil administratif souhaite retirer cette délibération pour la présenter en mars prochain. En effet, le PLQ n'est pas encore validé et il pourrait faire l'objet d'un referendum de la part de la Commune voisine, comme cela a déjà été annoncé. Il convient de ne pas se précipiter. L'autre question est de savoir quel est le délai pour entamer la procédure par rapport à la subvention du Projet d'agglomération. Un rendez-vous est prévu le 19 février prochain pour en discuter. Pour ces raisons, et également à la suite d'une rencontre avec Confignon, le Conseil d'administration souhaite reporter cette délibération à la séance de mars prochain.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet l'ajournement de la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte l'ajournement de la délibération D 159-2024 par 20 oui, soit à l'unanimité.

- c) **D 160-2024 R : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 17 décembre 2024 (annexe 4). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 20 janvier un préavis favorable par 8 oui et 1 abstention, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 10 février un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rodriguez précise à l'intention de Mme Saas, que l'avenue du Millénaire n'apparaît pas dans le plan de la phase 1, parce qu'elle est déjà équipée d'un dispositif LED, qui sera mis à niveau pour le pilotage dans le cadre de la phase 2.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 160-2024 par 20 oui, soit à l'unanimité.

d) D 161-2025 P : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

La Présidente soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 4), ce qui est accepté par 20 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'il s'agit des bâtiments H1 et J qui seront construits en bordure de la route de Base à la hauteur de l'arrêt du tram au Rolliet. Un pôle santé social (PSS) y sera réalisé, ainsi qu'un poste de police municipale et une permanence sociale municipale. Les 2 bâtiments seront réalisés par la société Rolliet Activités SA (RASA) qui confiera les prestations d'études et de réalisation à sa société Bricks AG.

Le bâtiment H1 (6'581m²) accueillera

- Un centre médical et social de 4'000m² au minimum (y compris des surfaces pour l'IMAD et l'Hospice Général)
- Un restaurant pour environ 200m²
- Un poste de Police municipale d'une surface d'environ 600m²
- Une permanence sociale d'environ 100 m²
- Une pharmacie d'une surface d'environ 200m²
- Un plateau complet en dernier étage dont la programmation reste à définir mais qui pourrait notamment accueillir des salles de conférence et une cafétéria

Le bâtiment J (7'338m²) accueillera

- Un EMS/résidence sénior de 6'000m² environ
- Une supérette de 800m² environ

Le poste de Police municipale et les locaux pour la permanence sociale correspondent à une petite partie du programme au sein de l'ensemble des surfaces des bâtiments H1 et J à réaliser par Bricks AG. La Commune a l'opportunité de poursuivre le développement de son projet avec ce même mandataire général, bénéficiant ainsi du planning et des prix de réalisation de ce prestataire (économies d'échelle).

Les liens contractuels entre la Commune et Bricks AG seront définis au moyen d'un contrat avec le mandataire général pour les phases d'études. Le contrat pourra être reconduit pour la phase de réalisation.

C'est donc le mandataire général Bricks AG (avec ses partenaires), qui aura la responsabilité des études puis de la réalisation des travaux d'aménagements intérieurs des locaux.

La Commune recevra ainsi ses locaux clé en main.

Cette manière de procéder présente les avantages suivants :

- Une meilleure efficacité dans la gestion des travaux, puisque c'est le constructeur de l'immeuble qui sera en charge des travaux d'aménagements intérieurs des locaux communaux. Cela permettra de réaliser les travaux d'aménagements intérieurs dans la continuité des autres travaux du constructeur, sans interruption du planning, et sous la

seule responsabilité du constructeur. Un intervenant externe devrait attendre la fin des travaux du bâtiment pour pouvoir intervenir sur le chantier pour des questions de responsabilité.

- Pouvoir profiter des mandataires et des entreprises déjà sur le chantier (effet de masse avec intérêt prépondérant au niveau du coût des travaux).
- Un gain de temps considérable pour l'administration communale.

Le présent crédit vise à :

- Formaliser les liens contractuels avec le mandataire général pour les phases SIA 3 et 4, soit les phases de projet, d'autorisation de construire et d'appel d'offres.
- Élaborer un projet adapté aux fonctionnements futurs du service de la police municipale et du service social.
- Déposer le dossier de requête en autorisation de construire afin d'obtenir la délivrance du permis dans les meilleurs délais (si possible avant d'introduire la demande de crédit d'investissement en lien avec la construction de l'objet).
- Disposer d'un coût de construction le plus précis possible pour l'introduction de la demande de crédit d'engagement en lien avec la construction de l'objet.

Mme Monbaron préconise de renvoyer cette délibération en commission pour plus de détails.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de cette délibération

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commissions Environnement et infrastructure et Finances au vote du Conseil municipal.

La délibération D 161-2024 est renvoyée en commissions Environnement et infrastructure et Finances par 20 oui, soit à l'unanimité.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

La Présidente demande formellement à MM Ulrich et Di Giorgio de confirmer que la motion M 50-2025 est annulée et qu'un nouveau texte sera présenté.

M. Ulrich confirme que la motion M 50-2024 est retirée et qu'un nouveau texte est présenté

- a) **M 51-2025 P : Pour que le tarif des pensions des crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant l'abolition de l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU).**

M. Ulrich, motionnaire, procède à la lecture des considérants de la motion.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de la motion (annexe 6), qui est acceptée par 20 oui, soit à l'unanimité. Elle informe que le Bureau n'a pas émis de préconisation.

M. Ulrich procède à la lecture de l'exposé des motifs de la motion.

M. Magnin rappelle que lors de la présentation de la motion M 50-2024, il avait demandé un peu de temps pour pouvoir se renseigner précisément et la motion avait été ajournée. Elle a finalement été retirée et les motionnaires présentent aujourd'hui une motion plus complète. M. Magnin a pu donner en commission Sociale les renseignements qu'il a pris. Effectivement, en 2020, la révision de la loi sur la LPP a permis aux familles de déduire non plus 3'500 F mais 25'000 F par enfant,

ce qui entraînait une baisse fiscale. La Commune de Plan-les-Ouates a calculé que cela représentait un manque à gagner de 200'000 à 250'000 F pour les crèches. Le Conseil administratif a alors décidé de ne pas faire une double baisse fiscale (réduction cantonale + réduction des frais de garde). Le budget de l'époque ne permettait pas de trouver 200'000 F facilement. Le Conseil administratif a alors décidé de ne pas faire la déduction de ces 25'000 F pour le calcul de l'impôt communal. Ce montant était alors ajouté au RDU, pour conserver la même situation qu'avant. La Ville de Genève avait d'ailleurs pris la même décision. Les calculs ont été refaits à la suite de cette proposition de motion et la perte serait maintenant d'environ 100'000 F. La perte peut être plus facilement assumée en 2025 qu'en 2020, sur les comptes et sur le budget. Le Conseil administratif préconise le renvoi en commission Finances de cette motion, où les impacts financiers plus précis pourront être présentés. M. Magnin remercie les motionnaires pour ce texte, car cela pourra en effet peut-être apporter un petit soulagement aux familles. Il relève cependant que les ménages qui sont déjà au plancher fiscal ne bénéficient pas, en général, des baisses fiscales.

M. Thorimbert constate que c'est aujourd'hui la base de calcul qui est discutée (RDU) et demande si le Conseil administratif envisage d'entamer une réflexion sur le tarif lui-même. C'est en effet peut-être une autre solution pour alléger la charge des ménages à bas revenus. Il trouverait intéressant d'avoir une réflexion globale, plutôt que sur le seul RDU.

M. Magnin répond que le Conseil administratif n'avait pas l'intention de se lancer dans l'étude d'une nouvelle grille tarifaire. Il y a environ 20 positions en fonction des RDU, avec un plancher et un plafond. Avant, les parents payaient entre 25 et 27% des coûts d'une crèche, et maintenant, c'est environ 20%. Une baisse par rapport au coût total est donc constatée et les tarifs n'ont pas été augmentés. Nous avons des coûts relativement bas par rapport aux autres communes, et n'avons pas l'intention de revoir les tarifs pour l'instant.

M. Ulrich préconise un vote sur le siège. Il ne s'agit en effet pas d'une somme très importante, comparativement à certains festivals par exemple.

M. Brunschweiler estime qu'il est important de pouvoir en discuter en commission Finances, pour comprendre à qui profiterait réellement cette baisse.

M. von Haller préconise également un renvoi en commission Finances.

M. Solari souhaite un renvoi en commission Sociale et enfance. En effet, un certain nombre de questions posées lors de la dernière séance sont restées sans réponse.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le principe du vote sur le siège, ce qui est refusé par 18 non et 2 oui.

La Présidente soumet maintenant le renvoi de la motion en commissions Sociale et enfance et Finances.

La motion M 51-2025 est renvoyée en commission Sociale et enfance et Finances par 19 oui et 1 abstention.

b) M 52-2025 P : Pour un service de navette pour rapprocher les nouveaux quartiers du centre de la commune.

M. Rochetin, motionnaire, procède à la lecture des considérants de la motion.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de la motion, qui est acceptée par 20 oui, soit à l'unanimité. Elle informe que le Bureau n'a pas émis de préconisation.

M. Rochetin fait maintenant lecture de l'exposé des motifs de la motion (annexe 7).

M. von Haller transmet les remerciements des Vertes et des Verts pour cette motion, qui correspond à un point de leur programme. Il préconise de renvoyer la motion en commission Environnement et infrastructures.

M. Rodriguez constate que le Centre, à travers cette motion, propose un projet qui avait déjà été entamé par son collègue il y a quelques années avec des navette autonomes, mais il y avait eu quelques péripéties avec les autorités Cantonales. Il constate que plusieurs groupes dans cet hémicycle ont un peu la même idée, avec soit des navettes autonomes, soit une collaboration avec les TPG ou encore une ligne municipalisée pour relier l'ensemble des hameaux et des grands quartiers de la commune. Cela permettrait en effet une réduction du nombre de véhicules sur nos routes et de rapprocher certaines personnes à mobilité réduite ou âgées. Il en remercie les motionnaires. C'est également une forme de continuité avec les échanges sur ces questions que M. Rodriguez avait eus avec une association. Il préconise un renvoi en commission et se réjouit d'en débattre.

M. Stauder propose un renvoi au Conseil administratif, pour ce celui-ci revienne avec un projet et des chiffres plus précis.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le principe d'un renvoi au Conseil administratif de la motion, ce qui est refusé.

La Présidente soumet maintenant au vote du Conseil municipal le renvoi en commission Environnement et infrastructures de la motion.

La motion M 50-2024 est renvoyée en commission Environnement et infrastructures, par 20 oui, soit à l'unanimité.

8. QUESTIONS

Affichage politique

M. Dupraz a constaté sur les panneaux d'affichage public en janvier une publicité pour un événement organisé par un parti politique. Il croit savoir que les affichages politiques ne sont pas autorisés sur ces panneaux publics. Nous avons en outre reçu un courrier du secrétaire général le 20 janvier qui nous rappelait justement que nous n'avions pas le droit d'utiliser les panneaux d'affichage libres ni les banderoles. Il demande si des sanctions seront prises à l'encontre des partis qui ne respectent pas ces règles.

Mme Monbaron répond que pour l'instant, aucune sanction ne sera prise.

Pratiques irrespectueuses de la part d'une régie

M. Stauder rappelle que lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Rochetin avait porté à notre connaissance des pratiques irrespectueuses de la part d'une régie, concernant les locaux de la place des Aviateurs appartenant à la Commune. M. Rodriguez avait alors réagi et la régie avait été remise à l'ordre par rapport à ses convocations. **M. Stauder** demande comment les régies sont choisies, pour combien de temps, quel est le suivi par rapport à ces mandats et quelles sont les mesures prises si le prestataire ne donne plus entière satisfaction.

M. Rodriguez répond que les régies sont sélectionnées à la suite d'un appel d'offres. Le comité d'adjudication applique des critères précis pour évaluer les offres et faire un choix. Ces appels d'offres sont faits sous le même format que les AIMP (marchés publics). Les régies ont des mandats de 5 ans, renouvelables année par année. Depuis 2 ans, une grille de satisfaction est établie tous les 6 mois, avec des indicateurs tant financiers que relationnels ou techniques. Les régies sont donc évaluées et notées régulièrement par nos services. Dans le cas d'une note insatisfaisante, une réunion est organisée avec la régie en question pour remettre les choses en

place. Si la situation ne s'est pas améliorée lors de l'évaluation suivante, le contrat peut être dénoncé, avec une échéance de 6 mois. Un nouvel appel d'offres est alors organisé.

Processus des postulations

M. Favre a été interpellé par une habitante, dont le fils a postulé pour un poste dans notre administration. Le dossier complet a été envoyé électroniquement. Le jeune n'a pas été choisi, mais surtout, il a été surpris de ne pas recevoir de réponse du tout.

M. Magnin constate que c'est un problème qui devient de plus en plus important. Il faut savoir que pour les postes administratifs, nous recevons entre 600 et 800 dossiers de candidatures. Cela nécessite l'envoi d'un très grand nombre de réponses négatives. En général, nous passons par Jobup, qui effectue une première sélection et les personnes non retenues reçoivent une réponse automatique sur Jobup. Nous ne pouvons plus répondre manuellement à autant d'offres lors de chaque recrutement.

Dégâts sur les bâtiments scolaires

M. Stauder demande qui paie les réparations des dégâts sur les bâtiments scolaires lorsque le coupable n'est pas retrouvé.

Mme Monbaron répond que c'est le propriétaire qui paie, donc la Commune.

Critères de sélection des offres pour des travaux

M. Lenoir rapporte que lors d'un appel d'offre de la Commune pour la rénovation d'un appartement, un commerçant de Plan-les-Ouates n'a pas été retenu malgré le fait que son offre était moins chère.

M. Rodriguez se renseignera et apportera la réponse ultérieurement.

Stickers aux arrêts de bus

M. Rohmer a constaté la présence de stickers collés sur des arrêts de bus. Il en a enlevé et demande ce qu'il convient de faire, s'il faut alerter la Commune.

Mme Monbaron remercie M. Rohmer d'en avoir enlevé. Elle en enlève elle-même régulièrement une grande quantité sur les poteaux et les poubelles, quand elle peut.

M. Magnin ajoute qu'un club mettait systématiquement des autocollants partout dans la commune. Sous la menace de suspension de leur subvention, ils ont arrêté. Il est donc possible d'intervenir si nous connaissons les auteurs, pour éviter ces déprédations. Il serait aussi possible de facturer l'enlèvement.

Panneau « école des Serves »

Mme de Mitri a vu un panneau de signalisation qui indiquait « école des Serves », au carrefour des routes de Saconnex-d'Arve et du Camp. Cette école n'existe plus, et il conviendrait d'enlever le panneau.

M. Magnin répond que le nécessaire sera fait.

Location de salle

M. Favre mentionne une association connue qui a organisé un apéritif afin de favoriser la cohésion sociale à Saconnex-d'Arve Dessus. Cette association a été choquée de devoir payer 150 F pour la location de la salle pour son événement. Ils ont dû faire une demande de subvention pour payer ce montant.

Mme Monbaron répond qu'ils doivent s'adresser à l'administration, qui sera à même de les renseigner. En principe, la gratuité est accordée aux associations communales.

9. DIVERS

Réponse à la question écrite de Mme Soulier

M. Lenoir demande s'il est possible d'avoir une copie la réponse écrite à la question écrite de Mme Soulier concernant les places en crèche.

M. Magnin répond par l'affirmative. Elle sera disponible sur CMNet.

Fondation Dituria

M. Dupraz passe régulièrement devant la fondation Dituria. Il a constaté que beaucoup de gens fument à l'extérieur et jettent les mégots par terre. Il a fait une remarque et souhaite que ces gens soient sensibilisés et/ou que des cendriers soient installés.

M. Magnin répond que nous menons des actions de prévention santé. Pour ce cas, il convient de savoir s'ils sont sur leur terrain, auquel cas nous ne pouvons pas intervenir. Il rappelle également l'interdiction de fumer aux arrêts de bus. Si c'est possible, nous sensibiliserons effectivement ces personnes sur ce problème.

Courrier recommandé de Mme Soulier

M. Dupraz revient sur le courrier recommandé de Mme Soulier et constate qu'apparemment le tirage au sort a été fait après la séance et n'a pas été protocolé. Il propose que le choix soit refait lors de la prochaine commission Sociale et espère que le Centre se retire.

M. Magnin rappelle qu'il a besoin d'un nom pour le 21 février. Si la composition de ce jury devait poser problème entre nous, nous y renoncerions. Le vote de la commission Sociale a abouti à un tirage au sort. Il estime qu'il faut accepter cette situation. Il y a en effet 2 personnes du Centre prévues dans ce jury. M. Rochetin n'a jamais été considéré comme membre du jury. M. Rochetin et M. di Giorgio sont membres du Conseil. Le tirage au sort a été fait en dehors de la séance et devrait être validé lors de la prochaine séance. Il s'agit d'une procédure relativement simple, pour un objet assez simple également, le choix d'un restaurateur. Il ne faut pas en faire une montagne. Maintenant, c'est aux Conseillers municipaux de décider. Personnellement, **M. Magnin** ne peut qu'entériner le résultat du tirage au sort.

M. Lenoir pense que ce n'est pas tout à fait juste ni correct. Il s'oppose à ce nom et préférerait que le Conseil d'administration soit seul juge.

M. Rochetin constate qu'il n'y a que les riches qui se permettent de passer autant de temps sur une question de tirage au sort. On s'oppose au résultat d'un tirage au sort. Comme l'a rappelé M. Magnin, il ne participera pas à ce jury pour éviter une surreprésentation. Les tirages au sort précédents n'avaient pas posé de problème. Il aurait peut-être fallu définir des critères en amont, par exemple des connaissances dans le domaine de la restauration. Mais cela n'a pas été fait. Dans tous les autres jurys, d'aménagement par exemple, aucun représentant de PLR n'a été exclu, sous prétexte que c'était le dicastère de Mme Monbaron.

M. Solari espère que tout le monde dans cet hémicycle œuvre dans la bienveillance pour les intérêts des habitants de Plan-les-Ouates, quelles que soient les couleurs politiques. Du point de vue du protocole, nous ne sommes pas revenus en plénière pour annoncer la personne désignée par le tirage au sort. Mme Willimann et lui-même comme suppléant ne sont pas présentés pour demander aux Conseillers municipaux s'ils étaient d'accord avec cette décision. M. Solari avait demandé s'il était possible de convoquer une commission extraordinaire de 15 minutes pour valider cela. Mme Soulier parle de précipitation, ce qui a été le cas, parce que nous voulions régler la question le soir-même. Nous avons laissé une place importante à l'audition de l'Hospice général, pour répondre notamment à toutes les questions qui étaient exprimées dans le cadre de la motion déposée. Les commissaires ont découvert en fin de séance qu'il fallait un membre de la commission Sociale dans le jury. Formellement, il aurait fallu faire remonter le point à l'ordre du jour avec un appel à candidature. Malheureusement pour l'instant, M. Solari n'a trouvé nulle

part un mode d'emploi qui décrit la procédure lors de la désignation d'un membre de jury. Nous avons tous décidé de procéder à un tirage au sort, qui a désigné Mme Willimann et lui-même comme suppléant.

M. di Giorgio rejoint les propos de M. Rochetin. Il s'est exclu de cette élection, car il fait partie du comité de Champ-Ravy. Il ne voit pas bien où est le problème, même si le magistrat est du Centre. Pour la forme, il lui semble que tout a été fait de manière correcte.

M. Magnin rappelle qu'il a laissé une liberté totale à la commission Sociale pour désigner une personne pour le 21 février. Il a maintenant l'impression d'être en face d'élèves qui ne savent pas s'organiser. Il se dit très contrarié par ces chamailleries. On ne peut pas remettre en question un tirage au sort, sinon on n'en fait plus, et c'est le Conseil d'administration qui prend les décisions et décide des critères. La tournure que prend cette « affaire » n'est pas de bonne augure pour la suite. De plus, c'est Mme Soulier elle-même qui a procédé au tirage au sort. Le nom de la personne désignée par le sort devait ensuite être annoncé au Conseil municipal, tout simplement. Il espère maintenant que des personnes compétentes pourront choisir le futur restaurateur et que nous pourrions aller de l'avant.

Mme Willimann remarque qu'aux dires de Mme Soulier, elle ne fréquenterait pas ce lieu, Champ-Ravy. Il est vrai qu'elle ne la croise pas souvent, mais elle fréquente bien ce lieu. Elle y suit des cours, notamment. D'autre part, elle n'apprécie pas que son nom soit estropié. Pourtant, Mme Soulier est une ancienne collègue de parti. La commission avait décidé, comme elle n'arrivait pas à se mettre d'accord sur des critères, que le critère principal serait de n'avoir pas fait partie d'un autre jury. Certains commissaires se sont alors retirés, sur cette base. Il restait finalement 3 personnes. Nous étions cependant dans la précipitation, parce que Mme Soulier voulait faire partie du jury et elle nous a annoncé tout de suite qu'elle ne serait pas présente au prochain Conseil municipal. Elle a donc contribué à cette précipitation. Elle a été la « main innocente » pour tirer au sort entre Mme Chenaux-Bourquin, M. Solari, et Mme Willimann. Même si elle n'est pas du quartier, **Mme Willimann** se dit tout à fait capable de juger des prestations proposées ; en tant que professionnelle de la santé, les questions concernant la nutrition lui tiennent à cœur.

M. Dupraz a été contrarié par le procédé, indépendamment du choix des personnes. Si l'ordre du jour de la commission Sociale avait prévu ce vote, nous aurions évité tous ces problèmes. Il considère qu'il ne faut pas perdre plus de temps et que le résultat du tirage au sort doit être entériné.

M. Rodriguez constate que nous sommes en train de faire de la politique politicienne, juste pour le plaisir de s'affronter les uns avec les autres, en oubliant l'objectif et le but.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 22h00.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Chemin de Verbant

M. Peter Neidecker habite Saconnex-d'Arve Dessus. Il parle de la sécurisation du chemin de Verbant, qui relie la route de Saconnex-d'Arve à la route des Hospitaliers. Ce chemin est très

sollicité par la mobilité douce. Actuellement, il est interdit aux véhicules motorisés le dimanche, mais les autres jours de la semaine c'est très dangereux pour les piétons et les cyclistes. Il demande que le chemin soit interdit aux véhicules 7 jours sur 7 et que la vitesse autorisée soit réduite à 30 km/h. Il relate un incident en 2022, où une petite fille de 9 ans a été frôlée par une voiture. Une initiative avec une centaine de signatures a été déposée en 2023 à Bardonnex. Le chemin traverse en effet les deux communes.

M. Rodriguez remarque qu'une copie de la pétition avait été adressée à Plan-les-Ouates en effet. Une rencontre est prévue prochainement avec Mme Guex-Crosier, Maire de Bardonnex. Il invite M. Neidecker à venir le 29 mars à la séance publique de restitution de l'étude sur le trafic de transit, lors de laquelle toutes les mesures prévues seront présentées.

Chemin Sans-Nom et ancienne voie d'accès aux Sciers

M. B. Buchs s'adresse à M. Rodriguez. Il a envoyé un courrier le 10 janvier dernier, concernant le chemin Sans-nom qui est interdit à la circulation. Il constate qu'une centaine de véhicules motorisés y passent tous les jours. Il en veut pour preuve une vidéo qu'il a également envoyée et qui montre aussi l'état déplorable de ce chemin, ce qui pose des problèmes de sécurité. Pour croiser un véhicule, on est obligé de se déplacer dans la boue, sur le côté, ce qui n'est pas acceptable. Lorsque la police est sur place, plus personne n'y passe, évidemment. Il demande s'il est prévu que son accès soit bloqué avec des potelets par exemple, et si c'est du ressort de la Commune ou du Canton.

D'autre part, l'ancien accès au quartier des Sciers n'est bloqué que par des troncs d'arbres, ce qui laisse la possibilité aux motos de passer. Cette situation ne peut pas durer ; la décision du Conseil municipal n'est pas respectée. Il demande quand une mesure définitive sera mise en œuvre.

M. Rodriguez répond que le chemin Sans-Nom n'appartient pas à la Commune. Une partie appartient à l'Office fédéral des routes et une petite partie est cantonale. Le courrier de M. Buchs a été adressé également au délégué à la mobilité de Plan-les-Ouates et à l'Office cantonal des transports. Les 2 administrations sont en discussion à ce sujet. La Commune ne peut pas installer un dispositif de fermeture sur une propriété qui ne lui appartient pas. Nous avons pris connaissance des statistiques envoyées par M. Buchs, et avons également fait des comptages sur plusieurs journées, pour comparaison.

Concernant la fermeture de l'ancien accès aux Sciers, des troncs d'arbres ont en effet été disposés provisoirement et une solution définitive sera bientôt mise en place. Des discussions sont en cours pour les accès au quartier avec le Canton et une rencontre est à nouveau prévue dans quelques semaines.

Centre de réfugiés des Cherpines

M. Jean-Christophe Delfim mentionne le centre de réfugiés des Cherpines, et demande plus d'informations sur les aspects démographiques, le nombre de personnes attendues, leurs origines, leurs situations familiales, etc. Il demande aussi quelle sera l'impact sur les effectifs scolaires.

M. Magnin répond que toutes ces informations ont été données en commission. Il laisse aux commissaires le soin d'en faire le retour. Lors de la dernière séance, l'Hospice général est venu nous entretenir sur ce futur centre d'accueil. Tous les renseignements sont à destination des élus qui feront une communication prochainement. Environ 30 à 40 enfants en âge scolaire primaire sont attendus. Avec les chiffres annoncés, il n'a aura aucun problème pour les intégrer dans nos écoles. Les provenances sont celles de l'immigration actuelle, à savoir Ukraine principalement. Les chiffres donnés sont fédéraux, avec 5,8% des migrants pour le canton de Genève et maximum 200 personnes pour les Cherpines.

La Présidente invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Philippe ROCHETIN

La Présidente
Nathalie RUEGGER

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Environnement et Infrastructures du 20 janvier**
- b) Sécurité du 27 janvier**
- c) Sociale et enfance du 30 janvier**
- d) Culture du 3 février**
- e) Finances du 10 février**

Annexe 1

Réponse écrite à la question écrite de Mme Soulier posée au Conseil municipal du 19 novembre 2024.

Annexe 2

D 158-2024 R : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 159-2024 R : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).

Annexe 4

D 160-2024 R : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED.

Annexe 5

D 161-2025 P : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Annexe 6

M 51-2025 P : Pour que le tarif des pensions des crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant l'abolition de l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU).

Annexe 7

M 52-2025 P : Pour un service de navette pour rapprocher les nouveaux quartiers du centre de la commune.

RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 20 janvier 2025 à 20h00

1. Délibération D 158-2024 : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Présentation du rapport d'étude par le magistrat et explication des montants de la délibération.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence d'élargir l'analyse au bâtiment scolaire de Champ Joly CE. Sans l'exclure, les commissaires ne souhaitent pas intégrer cette demande dans la présente délibération.

Les commissaires préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération proposée.

2. Délibération D 160-2024 P : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100% LED.

Le magistrat présente les lignes directrices du plan lumière pour les projets futurs.

La demande de cette délibération est le passage à un éclairage public à 100% LED d'ici la fin de l'année 2025.

Les commissaires préavisent favorablement par 8 oui et 1 abstention la délibération proposée.

3. Communications du Conseil administratif

a. Trafic de transit – présentation des décisions du Conseil administratif

Une présentation détaillée et complète est faite relative à l'avancée de la délibération D84-2022 : Crédit d'engagement de 55'000 F pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier.

b. Suivi des dossiers du magistrat

Tour d'horizon des dossiers en cours des différents services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
20 janvier 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 27 janvier à 18h30

1. Désignation du nouveau vice-président de la commission

Monsieur Daouda Bagagnan est élu à l'unanimité vice-président de la commission sécurité.

2. Bilan d'activités de la Police municipale et activités « adverses »

Monsieur Valceschini nous présente le bilan complet d'activités de la Police Municipale pour l'année 2024. Il nous présente le nombre de cambriolages, de vols, d'autres délits (agressions, dommages à la propriété, stupéfiants, bruit, conflits), des incivilités et d'accidents. Il nous explique que toutes les activités en lien avec la délinquance sont indiquées sur l'outil MyAbi. Il nous montre un tableau récapitulatif du nombre d'affaires traitées par la Police Cantonale et municipale et nombre de dénonciations au Ministère public.

Monsieur Valceschini explique également les actions de la police municipale. En conclusion, le nombre de délits à Plan-les-Ouates reste faible depuis de nombreuses années malgré l'augmentation de la population.

La Police Municipale cherche trois agents déjà formés pour compléter son équipe.

Les contrôleurs du stationnement apportent un appui conséquent à la Police Municipale.

Plusieurs questions des commissaires ont lieu pendant et après la présentation.

Madame Monbaron nous informe en fin de séance qu'il n'y a plus de réfugiés dans l'abri PC.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 27 janvier 2025

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal, séance du 11 février 2025

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil Municipal

Date et heure : séance du Jeudi 30 janvier 2025 / 20h00

Sociale & Enfance

Hospice Général AMIG :

Évaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025.

Audition des responsables de l'Hospice Général AMIG.

Explications des mesures et des besoins d'hébergements et d'intégration à Genève.

Données des demandes d'asile en Suisse en 2024 : 44'356 demandes, pour 10'847 demandes à Genève.

Le canton se doit d'accueillir 5.8% des demandeurs d'asile.

Après cette présentation, échanges soutenus avec les commissaires et clôture des débats, très complets qui ont pu lever tous les questionnements.

Le renvoi au CA a été refusé. Préavis négatif par 7 voix contre 2.

Social :

Café-Restaurant Le Ravy :

L'appel d'offre a été diffusé.

La sélection se fera en mars 2025. L'intention de l'ouverture avec la nouvelle gérance est prévue pour 1^{er} septembre 2025.

Et pourquoi pas ! :

Programme ayant pour objectif de favoriser les jeunes de 18 à 25 ans à s'intéresser aux rotations et à la participation politique.

Convention Perly Insertion jeunes :

La convention insertion avec la commune de Perly a été signée par les 2 communes.

Pétition promotions :

Pétition « Des promotions pour l'école Le-Sapay à l'école Le-Sapay »

Petite enfance :

RDU et frais de garde :

Explications et communications du Conseil Administratif.

Premier livre :

Lancement du projet « Premier livre offert ». Les premières livraisons ont démarré en décembre 2024.

Pour finir la séance, le CA donne les renseignements concernant le calcul du RDU pratiqué dans les crèches et la déclaration fiscale liés aux frais de garde.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Février 2025

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 11 février 2025

10.

Rapport de la Commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 3 février 2025 – 20h00

1. Audition du comité du Festival Piz Palu

Très belle évolution du Festival Piz Palu qui existe depuis 2018 mais qui est présent sur la commune seulement depuis 2023. Le comité a prévu de faire une pause en 2025 afin de pouvoir se restructurer suite à des départs dans le comité.

Un préavis favorable a été accepté à l'unanimité afin de couvrir leur frais fixe de 2025 pour un montant de CHF 5'000.-

2. Présentation de la 27^e édition de la Cour des Contes par le service de la Culture

Les principales thématiques de cette année, seront la nourriture, l'étrange ou encore le patois jurassien.

3. Bilan de la Brisolée

Excellent bilan de la Brisolée, environ 500 personnes étaient présentes, très belle affiche, décorations lumineuses, concerts, marché artisanal et apéritif gratuit (soupe, marrons chauds, thé chaud et vin chaud).

4. Divers

Achat d'une œuvre NFT, le livre métamorphose 2 est sorti, un prix de la commission culturelle sera donné lors de la Biennale d'Art graphique en novembre 2025.

Le rapporteur
Nicolas Lenoir

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : lundi 10 février 2025 – 20h00

1. Élection d'un-e nouveau-elle président-e de la Commission

Monsieur Rochetin (Le Centre) est candidat.

Après quelques discussions, le Président de la séance propose le vote.

Monsieur Rochetin est élu Président de la Commission Finances par 5 OUI, 3 ABSTENTIONS et 0 NON.

2. Délibération D 158-2024 : crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif fait une excellente présentation. Un Commissaire demande si la construction initiale du préau (en 2001) a été amortie. Le Magistrat répond que l'amortissement des investissements scolaires se fait sur 30 ans.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la délibération D 158-2024.

3. Délibération D159-2024 : crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale 50%) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

Le Conseiller administratif fait encore une excellente présentation. Le crédit d'engagement couvre la part (50%) de Plan-les-Ouates, le solde restant à couvrir par la commune de Confignon. Il précise que le projet est inscrit au projet d'agglomération afin d'obtenir une subvention d'investissement à hauteur de 17 millions par le Canton. La possibilité d'un référendum au sujet de la partie du PLQ Cherpines est latente. Ceci rend incertain la finalité du projet. La question se pose donc quant à la pertinence de voter un mandat d'étude dès maintenant. Toutefois, le vote du crédit d'engagement doit avoir lieu avant une certaine date afin de bénéficier du financement cantonal. Pour ces raisons, le CA souhaite attendre le rendez-vous avec le projet d'agglomération prévu le 19 février prochain afin d'obtenir des réponses, notamment sur la date limite pour bénéficier de ces subventions. Il va donc demander au prochain Conseil municipal d'ajourner le crédit jusqu'en mars 2025. Il est précisé que le CA attendra les réponses avant d'entamer toute démarrage de la procédure.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la délibération D 159-2024.

4. Délibération D 160-2024 : crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED

Le Magistrat présente lumineusement les tenants et aboutissant de cette demande de crédit d'engagement. L'éclairage public est le troisième consommateur d'électricité de la Commune avec 240'000 kWh/an, soit 8,5% de la consommation de la Commune, pour un coût actuel de 145 000 F/an. Le projet comporte trois étapes pour la stratégie d'assainissement de l'éclairage public. Cette délibération porte sur la première étape. Celle-ci prévoit de changer les éclairages actuels non-LED (405 luminaires) en éclairages LED et pilotables à distance pour 610 000 F. Le retour sur investissement est de l'ordre d'un peu plus de 15 ans.

Les Commissaires posent ensuite plusieurs questions auxquelles le Magistrat répond brillamment.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la délibération D 160-2024.

5. Communications du Conseil administratif

Néant

Christophe STAUDER, rapporteur

Madame la Conseillère municipale,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

À la suite de la question écrite du 19 novembre dernier ayant amené une première réponse orale de ma part, voici les compléments d'information.

En préambule je vous informe que les données en lien avec la liste d'attente changent quotidiennement en lien avec les modifications administratives apportées par les parents (déménagement, modification du nombre de jours de crèche demandés...)

Nous pouvons effectuer l'analyse par résident ou non résident, travailleur ou non travailleur. Cependant, la Commune de Plan-les-Ouates ne demande pas de renseignements sur les titres de séjour ou permis. Les critères pour les attributions sont : résident - non-résident / travailleur sur la commune ou non.

1.2 Renseigner le nombre total de places de crèche disponibles dans la commune par an

Depuis 2019, il y a entre 84 et 141 places attribuées par an. Une place de crèche à 100% peut être occupée par plusieurs enfants à temps partiel. Nous avons adapté l'abonnement afin que la présence même sur une seule journée soit possible.

	Nombre total de places en crèches équivalent plein temps	Nombre de places disponibles et attribuées	Remarque
Année scolaire			
2019 -2020	190	87	
2020 - 2021	190	84	
2021 - 2022	222	141	Ouverture Zinzolin
2022 - 2023	222	103	
2023 - 2024	222	100	

Dès août 2025, il est important de rappeler que le nombre de places en crèche augmentera de + 32 places avec l'ouverture de Potimarron. (Total 254 places)

1.3 Le nombre total de demandes¹ de places de crèche faites par :

- des personnes résidentes dans la commune,
- des personnes non-résidentes,

¹ Définition d'une demande : Ce sont les nouvelles inscriptions + les personnes qui ont renouvelés leurs demandes + les personnes dont l'accueil ne répond pas complètement à leur souhait initial.

- des personnes qui y travaillent ou non.

Demande non renseignable

- pour chaque groupe, le nombre de demandes faites par des ressortissants suisses, respectivement étrangers et réfugiés.

Les critères actuels permettant la bonne gestion de la liste d'attente sont formulés ci-dessous par ordre de priorité :

1° les parents qui résident **et** travaillent sur la Commune

2° les parents qui résident sur la Commune, uniquement

3° les parents qui travaillent sur la Commune, uniquement

Le nombre de demandes émanant de résidents / résidents travailleurs est le plus important. On constate, cependant, la forte demande de personnes travaillant sur la Commune en lien avec l'obtention d'une place de crèche.

Année scolaire	Nombre de demandes reçues de résidents	Nombre de demandes reçues de résidents et travailleurs	Nombre de demandes reçues de travailleurs non résidents	Nombre de demandes reçues de résidents communes limitrophes	Nombre total de demandes reçues
2019 - 2020	110	24	110	46	290
2020 - 2021	144	18	64	57	283
2021 - 2022	124	13	113	71	321
2022 - 2023	121	31	76	48	276
2023 - 2024	144	66	126	59	395

1.4 Le nombre total de places de crèche attribuées à :

- des personnes résidentes dans la commune,
- des personnes non-résidentes,
- des personnes qui y travaillent ou non.

Demande non renseignable

- pour chaque groupe, le nombre de demandes faites par des ressortissants suisses, respectivement étrangers et réfugiés.

Années scolaires	Nombre de places attribués	Nombre de places attribuées aux résidents	Nombre de places attribuées aux résidents et travailleurs	Nombre de places attribuées aux non-résidents - travailleurs	Nombre de places attribuées aux résidents communes limitrophes
2019-2020	87	47 (54%)	13 (15%)	25 (29%)	2(2%)
2020-2021	84	64 (76%)	6 (7%)	14 (17%)	0
2021-2022	141	116 (82%)	18 (13%)	7 (5%)	0

2022-2023	103	82 (80%)	21 (20%)	0	0
2023-2024	100	79 (79%)	20 (20%)	1 (1%)	0

On constate que les places sont majoritairement attribuées aux résidents-travailleurs et résidents et que depuis 2022, le fait d’être uniquement travailleur sur la Commune de Plan-les-Ouates rend difficile l’accès à une place de crèche, c’est la même réalité pour les résidents des communes limitrophes.

1.5 Le nombre de places attribuées alors qu’au moins un parent ne travaille pas (les parents en formation ne sont pas considérés comme sans emploi) :

- pour des personnes résidents sur la commune
- pour personnes non-résidentes.

Demande non renseignable

- attribuées aux ressortissants suisses, respectivement étrangers et réfugiés

Année scolaire	Nombre total de places attribuées alors qu’au moins 1 parent ne travaille pas	Nombre de places attribuées aux résidents (au moins 1 parent ne travaille pas)	Nombre de places attribuées aux non-résidents (travailleurs)(au moins 1 parent ne travaille pas)	Nombre de places attribuées aux résidents et travailleurs (au moins 1 parent ne travaille pas)	Nombre de places attribuées aux résidents communes limitrophes (au moins 1 parent ne travaille pas)	Nombre de places attribuées
2019 -2020	18	12	2	2	2	87
2020 - 2021	10	9	0	1	0	84
2021 - 2022	18	18	0	0	0	141
2022 - 2023	7	7	0	0	0	103
2023 - 2024	14	12	0	2	0	100

La notion de parents qui ne travaillent pas s’explique majoritairement par le fait que l’un des parents est au chômage et donc en recherche d’emploi active. Lorsqu’une personne est au chômage son engagement est conditionné au fait que la garde de son enfant soit assurée.

2.0 Pour la période 2025-2030

2.1 L’évolution attendue de la population

Fin 2023, la population de Plan-les-Ouates s’élève à 12'214 habitants, le pic démographique connu pour ces prochaines années est lié à la construction du quartier du Rolliet avec une arrivée des habitants entre 2027 et 2030. Il s’agit d’une augmentation attendue de + 2'500 habitants. Une partie de la programmation prévue, un EMS, un IEPA, une résidence senior et les immeubles de Foyer Handicap, ne va pas engendrer de besoins de places de crèche.

2.2 Le nombre total attendu de demandes de places de crèche par nos résidents et/ou travailleurs de la Commune

Nous nous basons sur les prévisions du SRED pour obtenir les prévisions statistiques des enfants de 0 à 3 ans à considérer sur le territoire communal, permettant d'évaluer les besoins actuels et à venir.

Toute famille avec un enfant entre 0-3 ans ne fait pas forcément une inscription sur notre liste d'attente. Le taux d'offre de places à Plan-les-Ouates est de 45% des enfants en âge préscolaire ce qui était suffisant jusqu'à peu et place notre Commune dans les trois premières les mieux dotées du canton.

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 3 ans pour Plan-les-Ouates²

Tab. 0.1 - Enfants de 0-3 ans

	Observations				Prévisions					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2030	2033
NOMBRE D'ENFANTS DE 0 AN	83	128	145	125	140	145	145	196	165	121
SOLDE MIGRATOIRE	8	143	37	3	14	33	51	148	2	5
(a) solde migratoire extérieur canton	-6	2	11	-7	0	0	0	0	0	0
(b) solde migratoire interne au canton	9	20	15	4	12	12	12	12	12	12
(c) départs vers de nouveaux logements	-1	-15	-9	-7	-7	-11	-11	-14	-16	-7
(d) arrivées dans de nouveaux logements	6	136	20	13	9	33	50	149	7	0
NOMBRE D'ENFANTS DE 0-3 ANS	365	507	553	541	560	593	615	774	771	574
<i>Nombre d'enfants de 4 ans (scolarisables)</i>	113	129	136	140	135	146	174	185	207	186

*Sauf indication contraire, toutes les données observées le sont au 31 décembre de l'année concernée.
Voir aussi «Méthodologie», «Périmètre» (pages 4 & 5) et «Clés de lecture» en dernière page.*

2.3 La planification du nombre de places de crèche disponibles, avec la liste des crèches existantes ou planifiées et leurs capacités respectives

Crèches existantes :

- Crèche Serpentin : 94 places
- Crèche VéloRouge : 32 places
- Crèche CielBleu : 64 places
- Crèche Zinzolin : 32 places
- Crèche Les P'tits Plo : 10 places

Crèche en construction :

- Crèche PotiMarron : 32 places (août 2025)

Total dès août 2025 : 254 places de crèche sans comptabiliser nos places en jardin d'enfants.

² Extrait du rapport SRED Commune de Plan-les-Ouates 2024-2027, p.4.

Crèches planifiées :

- Crèche Cardonnette : 32 places (année d'ouverture à préciser - selon évolution chantier Rolliet)
- Crèche Octarine : 32 places (année d'ouverture à préciser - selon évolution chantier Rolliet)

Total avec crèches planifiées : 314 places de crèche sans comptabiliser nos places en jardin d'enfants. (les lutins et les Abeilles)

Nous espérons que ces éléments répondront à vos questionnements que nous continuerons à documenter en commission Sociale et enfance.

Pour le Conseil administratif, Xavier Magnin, Maire de Plan-les-Ouates

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Vu la motion M 11-2021 « Pour des préaux d'école verts et vivants »,

Vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates »,

Vu l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,

Vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

Vu les nombreux projets pilotes réalisés dans des préaux d'école afin de diminuer les températures estivales,

Vu l'exposé des motifs EM 158-2024 du mois de décembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette étude,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 0 non et 0 abstentions

1. D'accepter le crédit pour l'étude relative à la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 210 000 F, les frais d'études y compris quelques travaux paysagers préparatoires,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 210 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif,
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération.
Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SEE/BF - #23553 – SF/PL – novembre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 159-2024 R**
 Séance du 11 février 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 485 000F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

Vu le plan d'intention de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) du 4 juin 2014, qui a permis de déterminer les contours de cet ensemble d'espaces publics,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 entré en force et intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande prairie »,

vu le PLQ N° 30'087 dit « Cherpines », portant sur la deuxième partie des Cherpines, et l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024 intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande Prairie », mais aussi le parc des Charrotons et la place des Cherpines,

vu l'arrivée prochaine des premiers habitants au Rolliet et la mise en œuvre des premiers équipements publics,

vu la nécessité de réaliser rapidement des espaces publics afin de relier le nouveau quartier du Rolliet aux environs et d'offrir les aménités nécessaires aux habitants,

vu la décision du COPIL Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conception des espaces publics des Cherpines,

vu le souhait des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de mener une démarche intercommunale payée à parts égales (50% chacune) sur la définition et la réalisation des espaces publics, ces derniers se trouvant territorialement sur les deux Communes,

vu le choix des deux Conseils administratifs de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), favorisant ainsi le dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure et permettant d'obtenir le meilleur projet possible,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en novembre 2024 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 6 bureaux invités précisant notamment le coût total de la procédure,

vu l'exposé des motifs EM 159-2024, de décembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la mise en œuvre d'un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) pour concevoir les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 485'000 F (part revenant à la commune de Plan-les-Ouates, soit 50% du montant total), destiné à couvrir les dépenses d'organisation du MEP.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 485 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/ED/SP/bg - #13'323 – SF/PL – Décembre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 160-2024 R**
Séance du 11 février 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED

vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

vu la nécessité de répondre à la loi sur l'énergie LEn L 2 30 article 16 alinéa 5 concernant l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie pour les éclairages et l'illumination des installations de collectivités publiques,

vu les objectifs et cibles du Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) de Genève,

vu les objectifs et cibles de l'axe 1 – énergie et bâtiments du Plan Climat Cantonal 2030 – 2ème génération (PCC 2030) de Genève,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu l'engagement de la Commune sur la voie de la société à 2000 watts et sur le chemin de la réduction de la consommation d'énergie primaire dans son programme de politique énergétique en lien avec le ré-audit du label European Energy Award Gold (Cité de l'énergie),

vu la motion M 19-2019 adoptée par le Conseil municipal le 18 juin 2019 pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates,

vu la motion M 15A-2021 adoptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021 pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates,

vu l'objectif du Conseil administratif dans son programme de législature 2020-2025 de déployer des mesures en matière d'économies d'énergie,

vu la délibération D 78-2022 relative au crédit d'engagement pour l'étude d'un Plan Directeur Lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les lignes directrices élaborées par le Conseil administratif et les services communaux lors de la construction du plan lumière, dans le but de fournir un cadre de référence pour nos futurs projets de construction et de rénovation de l'éclairage public communal,

vu le souhait du Conseil administratif d'assainir l'éclairage public communal existant en application du plan lumière communal à l'aide de trois étapes distinctes, dont la première étape fait l'objet de la présente délibération qui vise à atteindre un éclairage 100 % LED,

vu l'exposé des motifs EM 160-2024, de décembre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 0 non et 0 abstentions

1. De réaliser les travaux d'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, soit l'étape 1 du plan lumière communal avec un éclairage 100% LED.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 850 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De prendre acte qu'une demande de subvention sera réalisée auprès du fonds énergie des collectivités publiques et que la participation est estimée à environ 60 000F.
4. De comptabiliser la dépense brute de 850 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 790 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

SCA/NF/VLM/bg #22'292 – SF/PL – Décembre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 161-2025 P**
 Séance du 11 février 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale depuis les premières réflexions sur le quartier de développer un poste de Police municipale et une permanence sociale sur le territoire de la Commune et vu l'opportunité de réaliser ces surfaces dans l'îlot « H1 », du PLQ Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 accordant l'octroi par la Commune d'un droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit en vue de la mise en œuvre des futurs locaux du poste de Police municipale et de la permanence sociale,

vu la délibération D 49-2021 accordant un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Pilote) pour la mise en valeur des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Cherpines (et notamment le bâtiment « H1 ») dont la quote-part liée aux projets du patrimoine administratif sera comptabilisée dans le compte des investissements,

vu l'exposé des motifs EM 161-2025, de février 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. De procéder à l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs du poste de Police municipale et de la permanence sociale dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 450 000 F, destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/VLM/NP/bg #26'300 – SF/PL Février 2025

MOTION

Pour que le tarif des pensions de crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant unifié (RDU)

Les déductions liées aux frais de garde **ne sont pas comprises** pour l'établissement du prix de pension (validé par le CA le 01.04.20)

Considérants

1. **Grille de tarification crèche** : Au bas de la grille tarifaire pour les crèches de PLO (disponible sur <https://www.plan-les-ouates.ch/>), il est inscrit les mentions suivantes : Ainsi, lorsque les crèches et/ou l'administration communale reçoivent le RDU du ou des parent(s), ces derniers **rajoutent au montant calculé par l'administration fiscale** le montant des *Frais de garde effectifs* (poste 12 du détail du RDU socle), afin d'augmenter le revenu total. Cette opération, c'est-à-dire modifier manuellement le RDU au bénéfice des institutions de la petite enfance et/ou de la commune, a pour conséquence le passage systématique au barème plus élevé sur la grille tarifaire, et donc à un prix plus cher pour les familles.
2. **Effet sur le pouvoir d'achat** : L'addition des frais de garde dans le RDU pénalise toutes les familles, notamment celles ayant plusieurs enfants en crèche. Ces frais sont des dépenses nécessaires et régulières, et doivent logiquement être déduits du calcul de la pension. En supprimant cette retenue pourtant naturellement comptée dans le RDU, la commune fait fi du fait que cet argent ne représente pas un revenu disponible ou une capacité réelle de paiement des parents.
3. **Injustice sociale** : L'augmentation des pensions de crèche, liée à l'inclusion des frais de garde dans le RDU, réduit le budget disponible pour d'autres besoins essentiels des familles, comme l'alimentation, les loisirs, ou le logement.
4. **Une mesure injuste aussi pour les familles avec revenus modestes** : Le système actuel impacte également les familles les plus modestes, qui sont souvent celles ayant recours à des crèches publiques en raison de leurs contraintes financières, puisqu'à elles aussi le coût de la mise en pension de leur(s) enfant(s) est majoré à leurs revenus déjà maigres.
5. **Les frais de garde ne sont pas des revenus disponibles** : Les frais de garde sont des dépenses nécessaires à la participation des parents au marché du travail. Il est donc illogique de les considérer comme un revenu qui augmente la capacité contributive des parents, alors qu'il s'agit simplement de coûts obligatoires.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

Par x oui, x non et x abstention(s)

- de revoir le système actuel de calcul des pensions de crèche et de prendre les mesures nécessaires pour stopper l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU) dans ce calcul. Cette mesure permettrait de réduire les coûts pour les familles et de mieux répondre aux défis financiers qu'elles rencontrent.

Pour le groupe MCG : Robert Di Giorgio, Laurent Ulrich, Alexandra Saas

Exposé des motifs

Cette motion vise à soutenir les familles de notre commune, en leur assurant un accès plus juste et équitable aux services de garde, et à améliorer leur situation financière en évitant de pénaliser leur capacité à subvenir à leurs besoins. Nous espérons que cette proposition sera examinée avec bienveillance et qu'elle pourra être mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Projet de Motion

Un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune

Considérant :

- Les besoins en matière de mobilité de la population, en particulier les personnes à mobilité réduite, les aînés et les familles ;
- Le développement du territoire communal avec l'accueil de milliers d'habitants dans les nouveaux quartiers éloignés du centre de la commune et de ses commerces, lieux de loisirs et guichets administratifs ;
- L'importance pour la cohésion et la qualité de vie des habitants de vivre au sein de quartiers bien desservis
- L'existence de solutions flexibles et sûres pour garantir cette desserte, y compris les navettes autonomes

En conséquence,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par x oui, x non, x abstention

À demander au Conseil administratif :

- De mettre en place un service de navettes gratuit destiné à connecter les nouveaux quartiers, notamment les Sciers et le Rolliet (les Cherpines), et les hameaux au centre de la commune.
- D'étudier plusieurs variantes selon les critères de fréquence, d'itinéraire, de desserte, de sécurité et de coût, en portant une attention particulière aux éléments suivants :
 - Le service de navettes peut être municipalisé ou délégué à une entité partenaire, par exemple les TPG,

- Il peut s'agir de navettes autonomes ou avec chauffeur, l'option la plus efficiente, sûre et adaptée au territoire communal doit être privilégiée.
- De veiller à ce que ce service de navettes soit complémentaire au réseau de transport public actuel et connecte les lieux sportifs et culturels de la commune.

Pour Le Centre : Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann et Vincent Casares

EXPOSE DES MOTIFS

La mobilité et l'accessibilité aux lieux d'activités dans une agglomération comme Plan-les-Ouates influent directement sur la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Le développement urbain de notre commune et la construction de nouveaux quartiers relativement excentrés ont conduit à l'isolement d'une partie de la population. D'autant plus que l'offre de transport public est principalement répartie le long de la route de Saint-Julien, un axe de circulation majeur et historiquement le vrai élément de centralité de la commune.

La problématique du « dernier kilomètre » doit donc être prise en compte par la politique de mobilité communale. Si le réseau TPG continue à s'étoffer, il ne permet toujours pas à de nombreux habitants d'atteindre leur destination autrement qu'à pied, à vélo ou en voiture. Une desserte plus fine doit être offerte afin de couvrir cette première et dernière distance qui sépare le domicile du réseau de transports publics cantonal. Cette situation est particulièrement compliquée pour les aînés, les personnes à mobilité réduite et pour les familles qui ont des impératifs quotidiens comme aller à l'école, faire leurs courses ou se rendre à une visite médicale.

Afin de répondre aux besoins de habitantes et habitants, Le Centre souhaite que Plan-les-Ouates développe un système flexible et sûr de navettes pouvant accueillir une quinzaine de passagers par véhicule et capable de relier rapidement les nouveaux quartiers aux pôles d'activités et au réseau de transport public présents sur la commune.

Les élus du Centre soulignent l'importance d'examiner des variantes de ce système qui prennent en compte plusieurs critères comme la fréquence des navettes, les itinéraires empruntés, la bonne qualité de la desserte, la sécurité et le coût.

Le développement technologique a permis la mise en circulation de véhicules électriques et autonomes munis de capteurs permettant d'anticiper les déplacements au gré des obstacles et de la navigation. Il s'agit donc d'une option réaliste mais qui doit être approfondie.

L'accessibilité doit être une priorité : ces navettes servant sur des trajets courts permettant d'amener les passagers aux arrêts des TPG les plus proches. La question de la municipalisation de ce service ou de sa délégation à un partenaire reste ouverte et devra être examinée à l'aune de son coût. Dans tous les cas, l'offre doit être gratuite.

Le Centre-PDC Plan-les-Ouates invite ses collègues du Conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion importante pour améliorer la desserte des nouveaux quartiers de notre commune et améliorer la qualité de vie de nos habitants.